

INSTITUT DE FORMATION LUCIEN FLOURY	MODE OPERATOIRE Mentorat pairs par les pairs d'une même promotion	NSR
		Version 5

A. OBJECTIFS et PRINCIPES FONDAMENTAUX

Les **objectifs** du mentorat des pairs par les pairs d'une même promotion sont de permettre à l'étudiant mentoré de :

- Identifier les savoirs et les essentiels avec l'approche d'un autre étudiant¹
- Mesurer l'écart entre ses apprentissages avec ceux d'un étudiant qui les a acquis
- Identifier les difficultés d'apprentissage
- Trouver les moyens à mettre en œuvre pour réussir
- Echanger les méthodes d'apprentissages
- Développer l'esprit d'équipe et le partage réciproque des savoirs.

à l'étudiant « mentor » de :

- Ancrer ses acquis pour le mentor en utilisant le : Comprendre – Agir – **Transférer**
- Favoriser la mémorisation selon le triangle d'Edgar Dale
- Cerner le rôle et la mission de l'accompagnant en formation
- Développer l'esprit d'équipe et le partage réciproque des savoirs
- Valoriser l'étudiant « mentor »
- Développer l'esprit de solidarité

Les principes fondamentaux à respecter dans la relation mentoré-mentor :

- Le respect : dans ses réussites et dans ses difficultés, et dans ses méthodes d'apprentissages.
- La bienveillance : essayer de comprendre ce qui n'a pas été acquis, ne pas juger le mentoré.
- La confidentialité : Le mentor s'engage à ne pas divulguer les noms, ni d'avis personnel sur les personnes qu'il mentore.

B. DOMAINE D'APPLICATION

Institut de formation IDE et AS du Centre Hospitalier Isarien de Clermont de l'Oise

C. REFERENCES

Règlement intérieur de l'Institut de Formation Lucien Floury de Clermont de l'Oise

D. PUBLIC CONCERNE

Le mentoré : Etudiant n'ayant pas validé une ou plusieurs évaluations normatives.

Le mentor : Etudiant ayant validé avec une note égale ou supérieure à 13/20 l'évaluation concernée (dans la limite de la liste proposée ci-dessous) et ayant donné son accord pour être mentor.

ESI :

Semestre 1 : UE 2.1, 2.2, 2.4, 2.10, 2.11, 6.1

Semestre 2 : 2.6

Semestre 3 : 2.5, 2.11

Semestre 4 : 4.5

Semestre 5 : 2.6, 2.11

EAS :

Modules : Intégralité

E. LES HORAIRES DE TRAVAIL

Libre choix des 2 partis. A l'Institut de formation entre 8h et 18h et en dehors selon leur convenance.

¹ Lire partout étudiant et élève

F. L'EQUIPE MENTORALE ÉTUDIANTE

Les personnes souhaitant mentorer signent une attestation sur l'honneur (cf document en annexe et disponible sur la plateforme) à l'année.

Dans cette attestation, l'étudiant mentor définit le nombre de personnes entre 1 et 2 au maximum qu'il accepte d'accompagner (en faisant attention à sa propre charge de travail).

Le mentor peut par la suite, s'il le désire, prendre plus de personnes. Cependant il respecte son engagement envers le nombre qu'il a défini au départ. **Au second semestre, il peut baisser ce quota s'il le souhaite ou déclarer qu'il ne souhaite plus être mentor.**

Cette attestation est déposée sur la plateforme dans Aide à la réussite -> Mentorat -> Attestation sur l'honneur... **avant le 1^{er} novembre.**

Après les résultats de la session 1 des évaluations, l'informaticien prend connaissance des résultats des promotions sur la plateforme.

Il propose par mail en respectant l'anonymat aux personnes n'ayant pas validées leur première session, la liste des mentors de sa promotion. L'informaticien aura vérifié au préalable que les mentors à proposer ont obtenu la note égale ou supérieure à 13.

Les étudiants souhaitant être mentorés choisissent et contactent un mentor, qui ne peut refuser les demandes reçues dans la limite de ce à quoi ils se sont engagés (nombre).

Les périodes de mentorat sont définies entre les 2 partis tout en respectant les temps obligatoires de cours, td, simulation, stage, ... comme définis dans le règlement intérieur.

Les mentors transmettent la liste de leurs apprenants ainsi que leurs feuilles de traçabilité à l'informaticien au moins 2 jours avant les résultats de la 2^{ème} session des évaluations.

Un point bonus est attribué au module 10 pour les mentors EAS et 0,5 points de bonus du semestre 1 au semestre 5 soit 0,5 x 5 soit 2,5 points au maximum aux mentors ESI sur l'UE 5.7 S5. L'étudiant, pour bénéficier de ses points bonus devra produire à l'informaticien une fiche de suivi dûment remplie.

Pour les redoublants, les points ne peuvent pas se rajouter à des semestres où ils ont déjà mentoré.

Les points cumulés pour l'UE 5.7 S5 seront donnés au référent de l'UE une fois le mentor en L3.

	Nom et fonction	Service (ou instance)	date	Signature
Rédaction / Vérification	SALVADO RIBEIRO Nicolas	IF	22/05/2019	NSR
Modification	SALVADO RIBEIRO NICOLAS	IF	23/08/2021	NSR
Présentation/ Vérification	BECU Sophie	IF	22/05/2019	NSR
MAJ		IF	15/04/2024	NSR

Date d'application : 22/05/2019

Etudiant(e) en soins infirmiers/ Elèves aides-soignants

Promotion :

A l'attention de Monsieur / Madame

INFORMATICIEN de l'IF de Clermont de l'Oise

IF Clermont de l'Oise, le _____

Objet : Attestation sur l'honneur

Madame, Monsieur,

Je soussigné(e) _____, atteste sur l'honneur vouloir devenir mentor pour accompagner _____ étudiant(s)/élève(s).

J'ai pris connaissance de la fiche mission mentorat étudiant et reconnaît être en accord avec l'intégralité de ses termes.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Signature de l'étudiant

FEUILLE TRACABILITE

Date :

Lieu :

Heure de début :

Heure de fin :

NOM Prénom	Promotion	Signature

UE abordée :

Principales difficultés rencontrées sur cette UE :